



## PROJET SALF

# Rapport d'activités Février 2016

<http://www.wara-enforcement.org/>

### Sommaire

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Points principaux .....       | 1  |
| 1 Investigations .....        | 2  |
| 2 Opérations .....            | 3  |
| 3 Légal .....                 | 5  |
| 4 Media.....                  | 6  |
| 5 Management .....            | 12 |
| 6 Relations extérieures ..... | 13 |
| 7 Conclusion .....            | 13 |

**Points principaux**

- 2 Arrestations le 10/02/16 de 3 trafiquants d'ivoire pris en flagrant délit de Détention circulation et commercialisation de trophées d'espèces protégées notamment de l'ivoire et des dents de phacochère et d'hippopotame.
- Formation de 13 éléments des forces de l'ordre au sein du SSI de l'ambassade de France à Dakar
- Echange de compétences au sein du réseau EAGLE pour un des juristes de SALF, accompagné d'un des juristes de GALF pour rejoindre un projet expérimenté du réseau et approfondir leurs connaissances légales sur la criminalité faunique.
- Organisation d'une séance de recrutement d'un comptable ; 240 CV reçus, 20 candidats sélectionnés et 5CV retenus à l'issu du 1<sup>er</sup> entretien.
- Rendu du jugement de l'arrestation des 3 trafiquants d'ivoire le 26/02/16 ; et condamnation des 3 trafiquants à 1 mois de prison ferme chacun.

## 1 Investigations

### Indicateur

|   |          |
|---|----------|
| Nombre d'investigations menées              | <b>4</b> |
| Investigations ayant abouti à une opération | <b>2</b> |
| Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci | <b>0</b> |

- **4** enquêtes ont été réalisées durant le mois de février 2016 dans **2** régions.

Durant le mois de février 2016, le département d'investigation a mené **4** enquêtes dont **1** a abouti à une opération. Ces investigations portaient sur des espèces animales toutes intégralement protégées dont **1** a abouti à **2** opérations le même jour.

## 2 Opérations

### Indicateur

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| Nombre d'opérations ce mois-ci | <b>2</b> |
| Nombre de trafiquants arrêtés  | <b>3</b> |
| Nombre de trafiquants en fuite | <b>0</b> |

2 opérations ont eu lieu :

- Le **10/02/2016** 1 opération réalisée conjointement par Le ministre de l'environnement et du développement durable, la sureté urbaine de Dakar avec l'appui du projet SALF, 2 présumés trafiquants d'ivoire, Messieurs Mbaye G. et Cissé M. ont été arrêtés, pris en flagrant délit de détention circulation et commercialisation de trophées d'espèces protégées notamment 5.5kg d'ivoire transformé, 25kg de dents de phacochère transformées et 500g d'ivoire d'hippopotame. A l'issue de leur garde à vue de 48h pour leur interrogatoire Les 3 trafiquants ont fait l'objet de déferrement devant le parquet du tribunal d'instance de Dakar.



- Le **10/02/16** 1 opération réalisée conjointement par Le ministre de l'environnement et du développement durable, la sureté urbaine de Dakar avec l'appui du projet SALF, 1 présumé trafiquant d'ivoire, Mr Beye E a été arrêté dans sa boutique en flagrant délit de Détention et commercialisation de bracelets en ivoire, suite à dénonciation des trafiquants arrêtés lors de l'opération initiale du matin. A l'issu de sa garde à vue de 48h pour son interrogatoire, le trafiquant a fait l'objet d'un déferrement devant le parquet du tribunal d'instance de Dakar.



### 3 Légal

#### Indicateur

|  |   |
|--|---|
| Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)                    | <b>3 Cas Mbaye, Cissé et Beye , tribunal régional de Dakar.</b> |
| Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu) | <b>3 Mbaye, Cissé, Beye. Prison centrale de Dakar reubess</b>   |
| Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci                      | <b>0</b>  |

**3** audiences sont tenues dans **1** tribunal de Dakar avec **3** présumés trafiquants poursuivi dont **3** en détention et **0** sous contrôle judiciaire avec une décision de justice

- Arrestation du 10/02/16 :

|  |  |
|--|--|
| Arrestation                                  | 3 trafiquants le 10/02/2016 conjointement par la Sureté Urbaine (S.U) de Dakar, la Direction des Eaux Forets et Chasse, avec l'assistance et l'orientation de SALF |
| Audition                                     | 3 trafiquants ont été auditionnés par la S.U et par l'agent verbalisateur de la Direction des Eaux et forêts assistés par les juristes du projet SALF              |
| Garde à vue                                  | 3 trafiquants ont été placés en garde à vue le 10/02/2016  |
| Déferrement                                  | 3 trafiquants ont fait l'objet de déferrement au tribunal d'instance de Dakar le 12/02/2016  |
| Mandat de dépôt                              | 3 trafiquants ont été placés sous mandat de dépôt le 12/02/2016  |
| Première audience                            | Le 17/02/2016, renvoyée pour la comparution du représentant de l'administration des Eaux et Forets   |
| Deuxième audience                            | Le 22 /02/2016, ouverture des débats et plaidoiries des différentes parties, mise en délibéré pour décision être rendue au 24 Février 2016                         |
| Total jours en détention jusqu'au 29 Février | 18 JOURS   |

- II/Développement

- Suite à l'opération du 10/02/2016 réalisée conjointement par Le ministre de l'environnement et du développement durable, la sureté urbaine de Dakar avec l'appui du projet SALF, 3 présumés trafiquants d'ivoire ont été arrêtés, pris en flagrant délit de Détention circulation et commercialisation de trophées d'espèces protégées notamment de l'ivoire et des dents de phacochère et d'hippopotame

- Le département légal de SALF a suivi avec intérêt les procédures judiciaires suivantes :
- Le 10/02/2016 les 3 trafiquants ont été arrêtés au Marché Kermel et conduit au commissariat de la SU où ils ont été placés en garde à vue pour être entendus sur procès-verbal en présence des juristes du projet SALF. Ils ont fait l'objet de déferrement 48h après devant le parquet du tribunal d'instance de Dakar.
- Entre le déferrement et la date du jugement le département juridique a effectué plusieurs tâches et démarches allant de la rédaction des PV et des analyses juridiques au mis à niveau des relations extérieures au tribunal en passant par la sensibilisation des magistrats.
- 3 entretiens ont eu lieu avec l'avocat les 12, 15 et 22 février avec l'avocat pour mise à disposition de documents, assistance technique et adoption de stratégies pour la conduite de l'audience.
- La première audience fixée à la date du 17/02/2016 a été suivie avec soin par le département juridique. Elle a fait l'objet de renvoi au 22 /02/2016 pour comparution du représentant de l'administration des eaux et forêts. À ce jour, Après l'ouverture des débats occasionnant ainsi les plaidoiries des différentes parties au procès, le tribunal a décidé de mettre l'affaire en délibéré pour décision être rendue au 24/02/2016 Avant le prononcé du jugement ,des démarches ont été effectuées également auprès des magistrats dans le but de fournir de la documentation juridique pour un renforcement de connaissance en matière de criminalité faunique.
- Le 24/02/2016 le tribunal d'instance de Dakar proroge sa décision à la date du 26 Février pour rendre sa décision à cette date en condamnant les prévenus à une peine d'emprisonnement de 1 mois ferme et au versement de 600000 FCFA payable solidairement.
- Au total, à la date du 29 Février 2016 les présumés trafiquants ont fait 18 jours de détention.
- NB : Pendant toute la période de la garde à vue, les juristes ont bien veillé à la détention et assurer la nourriture des présumés trafiquants.

## 4 Media

### Indicateur

| Nombre de pièces médiatiques totales : <b>13</b> |                     |                        |                      |
|--|---------------------|------------------------|----------------------|
| Pièces télévision                                | Pièces presse radio | Pièces presse internet | Pièces presse papier |
| <b>0</b>   | <b>0</b>            | <b>5</b>               | <b>8</b>             |

- Au courant du mois de février 2016, il y a eu production de **13** pièces médiatiques dans la presse Dakaroise en ligne dont **0** pièces télévision, **0** pièces radio, **5** pièces internet et **8** pièces presse papier. Ces publications portaient essentiellement sur 2 opérations

réalisées conjointement par Le ministre de l'environnement et du développement durable, la sureté urbaine de Dakar avec l'appui du projet SALF, 3 présumés trafiquants d'ivoire, Messieurs Mbaye G. et Cissé M. ont été arrêtés, pris en flagrant délit de détention circulation et commercialisation de trophées d'espèces protégées notamment 5.5kg d'ivoire transformé, 25kg de dents de phacochère transformées et 500g d'ivoire d'hippopotame.

- Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

#### Liens des 5 articles publiés sur internet :

1. [http://www.leral.net/Commerce-illegal-et-contrebande-trois-trafiquants-arretes-avec-une-grande-quantite-d-ivoire\\_a164721.html](http://www.leral.net/Commerce-illegal-et-contrebande-trois-trafiquants-arretes-avec-une-grande-quantite-d-ivoire_a164721.html)
2. <http://www.lequotidien.sn/index.php/component/k2/trafic-d-ivoire-3-personnes-arretees-a-dakar>
3. [http://www.pressafrik.com/Commerce-illegal-3-trafiquants-arretes-avec-une-grande-quantite-d-ivoire\\_a146261.html](http://www.pressafrik.com/Commerce-illegal-3-trafiquants-arretes-avec-une-grande-quantite-d-ivoire_a146261.html)
4. [http://www.sudonline.sn/-une-grande--quantite-d-ivoire-saisie-sur-3-senegalais-\\_a\\_28447.html](http://www.sudonline.sn/-une-grande--quantite-d-ivoire-saisie-sur-3-senegalais-_a_28447.html)
5. [http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com\\_content&view=article&id=47848:trois-personnes-arretees-en-possession-d-une-grande-quantite-d-ivoire&catid=59:house-design&Itemid=108](http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=47848:trois-personnes-arretees-en-possession-d-une-grande-quantite-d-ivoire&catid=59:house-design&Itemid=108)

The screenshot shows the website 'le soleil Online' with a news article titled 'Trois personnes arrêtées en possession d'une grande quantité d'ivoire'. The article is dated Saturday, 13 February 2016, 12:39 and is written by Administrator. It features a photograph of a person standing next to a large pile of ivory tusks. The text of the article discusses the arrest of three suspected ivory traffickers and the seizure of 271 ivory objects, including 5.5 kg of processed ivory, 25 kg of processed hippopotamus tusks, and 500g of processed ivory. It also mentions the environmental impact of ivory trafficking and the role of the Senegalese government in combating it.

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS A L'ISSIC

Siège de l'Institut, Sacré Cœur 3 Pyrotechnique Lo  
Tel : (221) 33 825 66 14 / 33 825 59 68 - Fax 33 825  
Site web : www.issic.sn Email : issic1@orange.sn

COMMERCE ILLÉGAL ET CONTREBANDE

UNE GRANDE QUANTITE D'IVOIRE SAISIE SUR 3 SENEGALAIS

Chérif FAYE | 12/02/2016 | 10H42 GMT



Les forces de sécurité et de préservation de l'environnement ont réussi deux grandes opérations effectuées le 11 février 2016 à Dakar.

En effet, les éléments de la Sûreté Urbaine, du Ministère de l'Environnement et du Développement durable et du projet Sénégal Application de la Loi Faunique (SALF), ont mis la main sur 3 trafiquants, M. Cissé, E. Bèye et M. Mbaye, pris en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation d'espèces protégées au Sénégal. C'est ce que nous apprend un communiqué reçu hier à notre rédaction.

«Ils étaient en effet en possession de 271 objets en ivoire sculpté représentant 5 kilos et demi d'ivoire d'éléphant, ainsi que 256 défenses de phacochères pour une valeur totale estimée à 8,5 millions FCFA», nous apprend ledit communiqué. «Concernant les 271 défenses de phacochère, soit 136 animaux abattus, la saisie s'élève à 4.500.000 FCFA. L'ivoire de ce sympathique suidé bien connu dans nos régions, est certes moins luxueux que celui de l'éléphant mais très prisé par les amateurs de sculptures. Les 3 trafiquants arrêtés, ne possèdent selon la loi, aucune autorisation d'abattage, de capture ou de ramassage ou de commercialisation de cet animal hautement braconné au Sénégal pour sa viande «bon marché» et ses défenses faciles à sculpter et à faire passer pour de l'ivoire d'éléphant auprès de l'acheteur sont recherchées par les artisans commerçants en objets d'art du pays», renseigne la source.

Selon toujours la même source, «le trafic d'ivoire d'éléphant finance de plus en plus les mouvements terroristes comme Al-Shaabab, les Jenjawids, Boko Haram, etc.». Mieux, «l'ivoire, qui est une crise environnementale, économique et sécuritaire, est devenu une préoccupation majeure pour les gouvernements du monde», renseigne le communiqué.

Commentaires (0)

Ajouter un commentaire

Accueil > Fait divers

Commerce illégal et contrebande: trois trafiquants arrêtés avec une grande quantité d'ivoire

Le 11 février 2016 à Dakar, lors de deux opérations menées par les éléments de la Sûreté Urbaine, du Ministère de l'Environnement et du Développement durable et du projet Sénégal Application de la Loi Faunique (SALF), 3 trafiquants, More Cissé, El hadji Beye et Massamba Mbaye, ont été arrêtés en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation d'espèces protégées au Sénégal. Ils étaient en effet en possession de 271 objets en ivoire sculpté représentant 5 kilos et demi d'ivoire d'éléphant, ainsi que 256 défenses de phacochères pour une valeur totale estimée à 8,5 millions de CFA.

Rédigé par leral.net le Jeudi 11 Février 2016 à 22:05 | 0 commentaires



En ce qui concerne l'éléphant, une espèce intégralement protégée, en voie d'extinction rapide en Afrique (100 éléphants sont tués chaque jour sur le continent pour leur ivoire selon l'ONU), ils font l'objet d'un trafic international colossal. Le commerce illégal d'espèces sauvages est un crime organisé transnational. Il occupe le 5ème rang du commerce illicite dans le monde après la drogue, les armes, le blanchiment d'argent et le trafic d'êtres humains, amassant des bénéfices d'environ 20 milliards de dollars chaque année. Ce commerce illicite est lié à la corruption, le blanchiment d'argent et le trafic d'autres produits tels que les armes et la drogue. Il engendre l'instabilité en Afrique et entretient le terrorisme.

Il est important de rappeler que le trafic d'ivoire d'éléphant finance de plus en plus les mouvements terroristes comme Al-Shaabab, les Jenjawids, Boko Haram etc. Ces djihadistes sont les pivots du trafic d'ivoire en Afrique. En effet, l'ivoire fournirait environ 40% des fonds nécessaire au groupe Al-Shaabab pour se maintenir en activité et déstabiliser l'Afrique de l'Est et du Centre. Ces mêmes mouvements terroristes dont le Sénégal se soucie beaucoup actuellement en renforcent sa sécurité sur l'ensemble du territoire. Désormais cette inquiétude concerne aussi l'Afrique de l'Ouest, dans le pays voisins au Mali, un cinquième des éléphants ont été tués pour alimenter le trafic d'ivoire depuis début 2015 et selon la MINUSMA, mission de maintien de la paix de l'ONU au Mali, cette recrudescence est liée aux activités des groupes djihadistes dans le pays.

Concernant les 271 défenses de phacochère, soit 136 animaux abattus, la saisie s'élève à 4.500.000 CFA. L'ivoire de ce sympathique suidé bien connu dans nos régions, est certes moins luxueux que celui de l'éléphant mais très prisé par les amateurs de sculptures. Les 3 trafiquants arrêtés, ne possèdent selon la loi, aucune autorisation d'abattage, de capture ou de ramassage ou de commercialisation de cet animal hautement braconné au Sénégal pour sa viande « bon marché » et ses défenses faciles à sculpter et à faire passer pour de l'ivoire d'éléphant auprès de l'acheteur sont recherchées par les artisans commerçants en objets d'art du pays.

En juin 2015, de multiples opérations sur les produits d'éléphants (bijoux en poils d'éléphants) sur de célèbres bijoutiers dakarois avaient abouti à leur libération suite une transaction financière avec le Ministère de l'Environnement selon l'article L23 du code de la faune et de la chasse au Sénégal. Espérons qu'il n'en soit plus ainsi.

L'ivoire, qui est une crise environnementale, économique et sécuritaire, est devenu une préoccupation majeure pour les gouvernements du monde. L'affaire est entre les mains de la Justice sénégalaise. Souhaitons que la loi soit appliquée dans toute sa rigueur.



**Le Quotidien**

ACTUALITES POLITIQUE SOCIÉTÉ ÉCONOMIE SPORTS CULTURE

INFOS NEWS > Prison et Ecole de formation de l'administration pénitentiaire de Sébikotane cc



**Trafic d'ivoire : 3 personnes arrêtées à Dakar**

Mamadou T. DIATTA | Actualités | 12 February 2016

La Sûreté urbaine, le ministère de l'Environnement et du développement durable et le projet Sénégal application de la loi faunique (Salf) ont interpellé trois trafiquants supposés ce jeudi à Dakar. Ces derniers détenaient 271 objets en ivoire sculpté et 256 défenses de phacochère.

La lutte contre le trafic d'ivoire au Sénégal a encore produit des effets. En effet, la Sûreté urbaine, un détachement de la Police nationale, le ministère de l'Environnement et du développement durable et le projet Sénégal application de la loi faunique (Salf) ont mis fin au cours de deux opérations menées ce jeudi 11 février 2016 aux agissements de 3 présumés trafiquants : More Cissé, El Hadji Beye et Massamba Mbaye. Ces derniers ont été interpellés en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'espèces protégées au Sénégal. C'est ce qu'indique un communiqué rendu public hier et qui renseigne aussi que les supposés délinquants détenaient «271 objets en ivoire sculpté (défenses de phacochère) représentant 5 kilos et demi d'ivoire d'éléphant, ainsi que 256 défenses de phacochère pour une valeur totale estimée à 8,5 millions de francs Cfa».

A propos des «271 défenses de phacochère, soit 136 animaux abattus», le document souligne que «la saisie s'élève à 4 millions 500 mille francs Cfa». Et de poursuivre que, du point de vue de la loi, les trois trafiquants présumés «ne possèdent aucune autorisation d'abattage, de capture, de ramassage ou de commercialisation de cet animal hautement braché au Sénégal pour sa viande "bon marché" et ses défenses faciles à sculpter et à faire passer pour de l'ivoire d'éléphant auprès de l'acheteur (et qui) sont recherchées par les artisans commerçants en objets d'art du pays».

Le communiqué du projet Sénégal application de la loi faunique souligne, toujours au sujet des trois trafiquants présumés qui sont présentement entre les mains de la justice sénégalaise, que ces derniers que «de multiples opérations sur les produits d'éléphants (bijoux en poils d'éléphants) sur de célèbres bijoux dakarois avaient abouti à leur libération en juin 2015».

Une mesure qui faisait «suite à une transaction financière avec le ministère de l'Environnement selon l'article L23 du Code de la faune et de la chasse au Sénégal». Ces défenseurs de la faune et des espèces protégées qui plaident pour que la loi soit appliquée dans toute sa rigueur à ses présumés délinquants espèrent toutefois «qu'il n'en soit plus ainsi».

Facteur de crise environnementale, économique et sécuritaire, l'ivoire est devenu une préoccupation majeure pour les gouvernements du monde», indique-t-on encore.

Le projet Salf rappelle que les mouvements terroristes comme Al-Shabaab, les Janjawids, Boko Haram etc. tirent leurs financements du trafic d'ivoire d'éléphant qui en «sont les pivots en Afrique». Puisque «l'ivoire fournirait environ 40% des fonds nécessaires au groupe Al-Shabaab pour se maintenir en activité et déstabiliser l'Afrique de l'Est et du Centre». Et ces mêmes mouvements terroristes préoccupent le Sénégal qui a décidé de renforcer «sa sécurité sur l'ensemble du territoire». Cette inquiétude, note-t-on, concerne aussi l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, fait-on remarquer, «au Mali, un cinquième des éléphants ont été tués pour alimenter le trafic d'ivoire depuis début 2015 et, selon la Minusma, (Mission de maintien de la paix de l'ONU au Mali), cette recrudescence est liée aux activités des groupes jihadistes dans le pays».

mdiatia@lequotidien.sn

**PressAfrik** Le Média dans toute sa diversité

Tallybi.sn vous évite en temps r

Lundi 15 Février 15:02

RSS Lettre d'information Recherch

Editorial Politique Economie Reportage Portrait Médias Sports Société Opinion Vidéos Procès Habré

**Commerce illégal : 3 trafiquants arrêtés avec une grande quantité d'ivoire**

La fusion dans l'action concernant deux opérations menées par les éléments de la Sûreté Urbaine, du Ministère de l'Environnement et du Développement durable et du projet Sénégal Application de la Loi Faunique (SALF), a permis de démanteler un réseau de trafiquants de produits fauniques. Ces derniers étaient en possession de 271 objets en ivoire sculpté représentant 5 kilos et demi d'ivoire d'éléphant, ainsi que 256 défenses de phacochères pour une valeur totale estimée à 8.5 millions de CFA.

Accueil Envoyer à un ami Version imprimable Partager



trois (3) trafiquants, More Cissé, El hadji Beye et Massamba Mbaye, ont été arrêtés en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation d'espèces protégées au Sénégal. Ils étaient en effet, en possession 271 objets en ivoire sculpté représentant 5 kilos et demi d'ivoire d'éléphant, ainsi que 256 défenses de phacochères pour une valeur totale estimée à 8.5 millions de CFA. S'y ajoutent 271 défenses de phacochère, soit 136 animaux abattus. La saisie s'élève à 4.500.000 F CFA. Ce réseau a été démantelé lors de deux opérations menées par les éléments de la SU, du ministère de l'Environnement et du Développement durable et du projet Salf.

Autres articles

Cheikh Ahmadou Kara Mbaké : «Les journalistes entendront des choses qu'ils n'ont jamais entendues...»

Un passage d'un bus dakar Dem Dikk rend l'âme

Libération de Boy Djinné en Gambie: les explications de son avocat

Construction de cybercafés : L'Etat a un passif de 500 structures

Cimetière Thiaryou kaw - Encore une profanation de tombe: Intimé vers 17 heures, la dépouille d'un adolescent déterrée hier

L'ivoire fournirait environ 40% des fonds nécessaires au groupe Al-Shabaab pour se maintenir en activité et déstabiliser l'Afrique de l'Est et du Centre. Ces mêmes mouvements terroristes dont le Sénégal se soucie beaucoup actuellement en renfort sa sécurité sur l'ensemble du territoire. Désormais cette inquiétude concerne aussi l'Afrique de l'Ouest, dans le pays voisins au Mali, un cinquième des éléphants ont été tués pour alimenter le trafic d'ivoire depuis début 2015 et selon la MINUSMA, mission de maintien de la paix de l'ONU au Mali, cette recrudescence est liée aux activités des groupes jihadistes dans le pays.

Les 3 trafiquants arrêtés, ne possèdent selon la loi, aucune autorisation d'abattage, de capture ou de ramassage ou de commercialisation de cet animal hautement braché au Sénégal pour sa viande «bon marché» et ses défenses faciles à sculpter et à faire passer pour de l'ivoire d'éléphant auprès de l'acheteur sont recherchés par les artisans commerçants en objets d'art du pays. Ce commerce illicite est lié à la corruption, le blanchiment d'argent et le trafic d'autres produits tels que les armes et la drogue. Il engendre l'instabilité en Afrique et entretient le terrorisme. L'ivoire, qui est une crise environnementale, économique et sécuritaire, est devenu une préoccupation majeure pour les gouvernements du monde. L'affaire est entre les mains de la Justice sénégalaise. Souhaitons que la loi soit appliquée dans toute sa rigueur, livre «Libération».

brahima Mansaly

Vendredi 12 Février 2016 - 09:26

**Scan de quelques articles publiés dans les journaux:**

**Le Quotidien • Vendredi 12 février 2016**  
N° 3904

**ACTUALITES 3**

**INTERPELLATION Commerce illégal d'espèces protégées**

**3 délinquants présumés arrêtés avec une grande quantité d'ivoire**

La Sûreté urbaine, le ministère de l'Environnement et du développement durable et le projet Sénégal application de la loi faunique (Salf) ont interpellé trois trafiquants supposés ce jeudi à Dakar. Ces derniers détenaient 271 objets en ivoire sculpté et 256 défenses de phacochère.

Par Mamadou T. DIATTA

La lutte contre le trafic d'ivoire au Sénégal a encore produit des effets. En effet, la Sûreté urbaine, un détachement de la Police nationale, le ministère de l'Environnement et du développement durable et le projet Sénégal application de la loi faunique (Salf) ont mis fin au cours de deux opérations menées ce jeudi 11 février 2016 aux agissements de 3 présumés trafiquants : More Cissé, El Hadji Beye et Massamba Mbaye. Ces derniers ont été interpellés en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'espèces protégées au Sénégal. C'est ce qu'indique un communiqué rendu public hier et qui renseigne aussi que les supposés délinquants détenaient «271 objets en ivoire sculpté (défenses de phacochère) représentant 5 kilos et demi d'ivoire d'éléphant, ainsi que 256 défenses de phacochère pour une valeur totale estimée à 8,5 millions de francs Cfa».

A propos des «271 défenses de phacochère, soit 136 animaux abattus», le document souligne que «la saisie s'élève à 4 millions 500 mille francs Cfa». Et de poursuivre que, du point de vue de la loi, les trois trafiquants présumés «ne possèdent aucune autorisation d'abattage, de capture, de ramassage ou de commercialisation de cet animal hautement braché au Sénégal pour sa viande "bon marché" et ses défenses faciles à sculpter et à faire passer pour de l'ivoire d'éléphant auprès de l'acheteur (et qui) sont recherchées par les artisans commerçants en objets d'art du pays».

Le communiqué du projet Sénégal application de la loi faunique souligne, toujours au sujet des trois trafiquants présumés qui sont présentement entre les mains de la justice sénégalaise, que ces derniers que «de multiples opérations sur les produits d'éléphants (bijoux en poils d'éléphants) sur de célèbres bijoux dakarois avaient abouti à leur libération en juin 2015».

Une mesure qui faisait «suite à une transaction financière avec le ministère de l'Environnement selon l'article L23 du Code de la faune et de la chasse au Sénégal». Ces défenseurs de la faune et des espèces protégées qui plaident pour que la loi soit appliquée dans toute sa rigueur à ses présumés délinquants espèrent toutefois «qu'il n'en soit plus ainsi».

Facteur de crise environnementale, économique et sécuritaire, l'ivoire est devenu une préoccupation majeure pour les gouvernements du monde», indique-t-on encore.

Le projet Salf rappelle que les mouvements terroristes comme Al-Shabaab, les Janjawids, Boko Haram etc. tirent leurs financements du trafic d'ivoire d'éléphant qui en «sont les pivots en Afrique». Puisque «l'ivoire fournirait environ 40% des fonds nécessaires au groupe Al-Shabaab pour se maintenir en activité et déstabiliser l'Afrique de l'Est et du Centre». Et ces mêmes mouvements terroristes préoccupent le Sénégal qui a décidé de renforcer «sa sécurité sur l'ensemble du territoire». Cette inquiétude, note-t-on, concerne aussi l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, fait-on remarquer, «au Mali, un cinquième des éléphants ont été tués pour alimenter le trafic d'ivoire depuis début 2015 et, selon la Minusma, (Mission de maintien de la paix de l'ONU au Mali), cette recrudescence est liée aux activités des groupes jihadistes dans le pays».

mdiatia@lequotidien.sn

## CRIME FAUNIQUE

### CONTREBANDE ET TRAFIC D'IVOIRE

# 5 kg d'ivoire et 256 défenses de phacochère saisis

**C'est un gros coup que viennent de réussir les policiers de la Sécurité urbaine épaulée par des éléments du ministère de l'Environnement et du projet Sénégal application de la loi faunique (Salf). Ils ont procédé à l'arrestation de trois trafiquants en possession de 5 kg d'ivoire, 256 défenses de phacochère... Un butin qui serait destiné au financement d'organisations terroristes.**

Les éléments de la Sureté urbaine, du ministère de l'Environnement et du Développement durable et du projet Sénégal application de la loi faunique (Salf) viennent de réussir un gros coup. Dans deux opérations qu'ils ont menées ensemble, ils ont procédé à l'arrestation de trois trafiquants. Mor Cissé, El hadji Bèye et Massamba Mbaye ont été arrêtés en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'espèces protégées au Sénégal. Ils étaient en possession de 271 objets en ivoire sculpté représentant 5 kilos et demi d'ivoire d'éléphant, ainsi que 256 défenses de phacochère pour une valeur totale estimée à 8,5 millions de francs Cfa. En ce qui concerne les éléphants, une espèce intégralement protégée, en voie d'extinction rapide en Afrique (100 éléphants sont tués chaque jour sur le continent pour leur ivoire selon l'Onu), ils font l'objet d'un trafic international colossal. Tel est le message contenu dans le communiqué dont copie est parvenue à la rédaction.

Le commerce illégal d'espèces sauvages est un crime organisé transnational. Il occupe le 5<sup>e</sup> rang du commerce illicite dans le monde après la drogue, les armes, le blanchiment d'argent et le trafic d'êtres humains, amassant des bénéfices d'environ 20 milliards de dollars chaque année. Ce com-

merce illicite est lié à la corruption, au blanchiment d'argent et au trafic d'autres produits tels que les armes et la drogue. Il engendre l'instabilité en Afrique et entretient le terrorisme.

Concernant les 271 défenses de phacochère, soit 136 animaux abattus, la saisie s'élève à 4,500 millions de francs Cfa. L'ivoire du phacochère est certes moins luxueux que celui de l'éléphant, mais il reste très prisé par les amateurs de sculptures. Les 3 trafiquants arrêtés ne possèdent, selon la loi, aucune autorisation d'abattage, de capture, de ramassage ou de commercialisation de cette animal hautement braconné au Sénégal pour sa viande «bon marché» et ses défenses faciles à sculpter et à faire passer pour de l'ivoire d'éléphant auprès de l'acheteur.

Par la même occasion, le document mentionne qu'il est important de rappeler que le trafic d'ivoire d'éléphant finance de plus en plus les mouvements terroristes comme Al-Shaabab, les Jenjawids, Boko Haram, etc. Ces jihadistes sont les pivots du trafic d'ivoire en Afrique. L'ivoire fournirait environ 40 % des fonds nécessaires au groupe Al-Shaabab pour se maintenir en activité et déstabiliser l'Afrique de l'Est et du Centre.

M. GAYE

www.walnet.com

14/02/16

## COMMERCE ILLÉGAL ET CONTREBANDE

# Une grande quantité d'ivoire saisie sur 3 sénégalais

Les forces de sécurité et de préservation de l'environnement ont réussi deux grandes opérations effectuées le 11 février 2016 à Dakar. En effet, les éléments de la Sureté Urbaine, du Ministère de l'Environnement et du Développement durable et du projet Sénégal Application de la Loi Faunique (SALF), ont mis la main sur 3 trafiquants, M. Cissé, E. Bèye et M. Mbaye, pris en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation d'espèces protégées au Sénégal. C'est ce que nous apprend un communiqué reçu hier à notre rédaction.

*«Ils étaient en effet en possession de 271 objets en ivoire sculpté représentant 5 kilos et demi d'ivoire d'éléphant, ainsi que 256 défenses de phacochères pour une valeur totale estimée à 8.5 millions FCFA», nous apprend ledit communiqué. «Concernant les 271 défenses de phacochère, soit 136 animaux abattus, la saisie s'élève à 4.500.000 FCFA. L'ivoire de ce sympathique suidé bien connu dans nos régions, est certes moins luxueux que celui de l'éléphant mais très prisé par les amateurs de sculptures. Les 3 trafiquants arrêtés, ne possèdent selon la loi, aucune autorisation d'abattage, de capture ou de ramassage ou de commercialisation de cet animal hautement braconné au Sénégal pour sa viande «bon marché» et ses défenses faciles à sculpter et à faire passer pour de l'ivoire d'éléphant auprès de l'acheteur sont recherchées par les artisans commerçants en objets d'art du pays», renseigne la source.*

Selon toujours la même source, *«le trafic d'ivoire d'éléphant finance de plus en plus les mouvements terroristes comme Al-Shaabab, les Jenjawids, Boko Haram, etc.»* Mieux, *«l'ivoire, qui est une crise environnementale, économique et sécuritaire, est devenu une préoccupation majeure pour les gouvernements du monde»,* renseigne le communiqué. **SUD QUOTIDIEN 12/02/16** **CHÉRIF FAYE**

L'AS quotidien  
12 Février 2016

## SOCIÉTÉ

COMMERCÉ ILLÉGAL ET CONTREBANDE

# Trois trafiquant arrêtés avec une grande quantité d'ivoire

Le 11 février 2016 à Dakar, lors de deux opérations menées par les éléments de la Sureté urbaine, du ministère de l'Environnement et du Développement durable et du projet Sénégal application de la loi faunique (Salf), trois trafiquants, Mor Cissé, El hadji Bèye et Massamba Mbaye, ont été arrêtés en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'espèces protégées au Sénégal. Ils étaient, en effet, en possession de 271 objets en ivoire sculpté représentant 5 kilos et demi d'ivoire d'éléphant, ainsi que 256 défenses de phacochères pour une valeur totale estimée à 8,5 millions de CFA.

En ce qui concerne l'éléphant, une espèce intégralement protégée en voie d'extinction rapide en Afrique (100 éléphants sont tués chaque jour sur le continent pour leur ivoire selon l'Onu), ils font l'objet d'un trafic international colossal. Le commerce illégal d'espèces sauvages est un crime organisé transnational. Il occupe le 5<sup>e</sup> rang du commerce illicite dans le monde après la drogue, les armes, le blanchiment

d'argent et le trafic d'êtres humains, amassant des bénéfices d'environ 20 milliards de dollars chaque année. Ce commerce illicite est lié à la corruption, au blanchiment d'argent et au trafic d'autres produits comme les armes et la drogue. Il engendre l'instabilité en Afrique et entretient le terrorisme.

Il est important de rappeler que le trafic d'ivoire d'éléphant finance de plus en plus les mou-

vements terroristes comme Al-Shaabab, les Jenjawids, Boko Haram etc. Ces djihadistes sont les pivots du trafic d'ivoire en Afrique. En effet, l'ivoire fournirait environ 40% des fonds nécessaires au groupe Al-Shaabab pour se maintenir en activité et déstabiliser l'Afrique de l'Est et du Centre. Ces mêmes mouvements terroristes dont le Sénégal se soucie beaucoup actuellement en renforçant sa sécurité sur l'ensemble du territoire. Désormais cette inquiétude concerne aussi l'Afrique de l'ouest, dans le pays voisin au Mali, un cinquième des éléphants a été tué pour alimenter le trafic d'ivoire depuis début 2015 et selon la Minusma, mission de maintien de la paix de l'Onu au Mali, cette recrudescence est liée aux activités des groupes djihadistes dans le pays.

Concernant les 271 défenses de phacochères soit 136 animaux abattus, la saisie s'élève à 4.500.000 CFA. L'ivoire de ce sympathique équidé bien connu dans nos régions, est certes moins luxueux que celui de l'éléphant mais très prisé par les amateurs de sculptures. Les 3 trafiquants arrêtés, ne possèdent selon la loi, aucune autorisation d'abattage, de capture, de ramassage ou de commercialisation de cet animal hautement braconné au Sénégal pour sa viande «bon marché» dont ses défenses faciles à sculpter et à faire passer pour de l'ivoire d'éléphant auprès de l'acheteur, sont recherchées par les artisans commerçants en objets d'art du pays.

En juin 2015, de multiples opérations sur les produits d'éléphants (bijoux en poils d'éléphants) sur de célèbres bijoutiers dakarois avaient abouti à leur libération suite à une transaction financière avec le ministère de l'Environnement selon l'article L23 du code de la faune et de la chasse au Sénégal. Espérons qu'il n'en soit plus ainsi.

L'ivoire, qui est une crise environnementale, économique et sécuritaire, est devenu une préoccupation majeure pour les gouvernements du monde. L'affaire est entre les mains de la Justice sénégalaise. Souhaitons que la loi soit appliquée dans toute sa rigueur.

Boubacar Diop

## Société

www.lesoleil.sn

COMMERCE ILLÉGAL D'ESPÈCES PROTÉGÉES

### Trois personnes arrêtées en possession d'une grande quantité d'ivoire

Selon un communiqué, trois présumés trafiquants d'ivoire et de défenses de phacochères ont été arrêtés ce jeudi lors d'une opération. More Cissé, El hadji Bèye et Massamba Mbaye sont aujourd'hui entre les mains de la justice. Ils sont poursuivis pour détention, circulation et commercialisation d'espèces protégées au Sénégal.

Deux opérations menées par des éléments de la Sureté urbaine, du ministère de l'Environnement et du Développement durable et ceux du projet Sénégal application de la loi faunique (Salf) ont permis de mettre la main sur trois personnes. Il s'agit des nommés More Cissé, El hadji Bèye et Massamba Mbaye. Ces hommes ont été arrêtés en flagrant délit pour détention, circulation et commercialisation d'espèces protégées au Sénégal. Ils étaient en possession de 271 objets en ivoire sculptés, d'un poids de 5,5 kilogrammes, ainsi que 256 défenses de phacochères pour une valeur totale estimée à 8,5 millions de Fcfa.

Le communiqué indique que l'éléphant, une espèce intégralement protégée parce qu'étant en voie d'extinction rapide en Afrique, fait aujourd'hui l'objet d'un trafic international colossal. Selon l'Onu, 100 éléphants sont tués chaque jour sur le continent pour leur ivoire. Le commerce il-

légale d'espèces sauvages, précise le texte, est un crime organisé transnational. Il occupe le cinquième rang du commerce illicite dans le monde après la drogue, les armes, le blanchiment d'argent et le trafic d'êtres humains, amassant des bénéfices d'environ 20 milliards de dollars chaque année. En outre, le communiqué souligne que ce commerce illicite est lié à la corruption, au blanchiment d'argent et au trafic d'autres produits tels que les armes et la drogue. Il engendre l'instabilité en Afrique et entretient le terrorisme.

Le trafic d'ivoire d'éléphant, l'éléphant dans le texte, finance de plus en plus les mouvements terroristes comme Al-Shaabbab, les Jenjawids, Boko Haram, etc. « Ces djihadistes sont les pivots du trafic d'ivoire en Afrique. En effet, l'ivoire fournirait environ 40% des fonds nécessaires au groupe Al-Shaabbab pour se maintenir en activité et déstabiliser l'Afrique de l'Est et du Cen-

tre. Ces mêmes mouvements terroristes dont le Sénégal se soucie beaucoup actuellement en renforçant sa sécurité sur l'ensemble du territoire », note le document. Désormais, poursuit-il, cette inquiétude concerne aussi l'Afrique de l'Ouest. Au Mali, un cinquième des éléphants ont été tués pour alimenter le trafic d'ivoire depuis début 2015. Selon la Minusma, mission de maintien de la paix de l'Onu, dans ce pays, cette recrudescence est liée aux activités des groupes djihadistes dans le pays.

Le communiqué de préciser aussi que pour ce qui est des 271 défenses de phacochère saisies, soit 136 animaux abattus, la valeur est estimée à 4.500.000 Fcfa. L'ivoire de ce suidé bien connu dans nos régions est certes moins luxueux que celui de l'éléphant mais très prisé par les amateurs de sculpture. Si l'on se fie au communiqué, ces trois présumés trafiquants arrêtés ne possèdent aucune autorisation d'abattage, de capture, de ramassage ou de commercialisation de cet animal hautement braconné au Sénégal. L'affaire est entre les mains de la justice sénégalaise.

Ndiol Maka SECK

GAMOU DE MEDINA GOUNASS

### La sécurité sera renforcée sur le site

La sécurité sera renforcée sur le site du daaka et à Médina Gounass durant le gamou de cette année.

Le gamou annuel de Médina Gounass aura lieu le 11 avril prochain. Les autorités administratives, les chefs de services techniques, les forces de défense et de sécurité et les représentants du comité d'organisation sont déjà à pied d'œuvre pour une bonne organisation de ce gamou. La Senel va installer deux groupes électrogènes de 400 Kw/h chacun à Médina Gounass et deux autres groupes électrogènes de même puissance sur le site du daka pour assurer l'alimentation en électricité. Des mesures sont également prises par le service de l'hydraulique pour faciliter l'approvisionnement en eau de la cité religieuse. Une vingtaine de camions citernes et une cinquantaine de baches à eau seront mobilisés pour assurer une alimentation correcte en eau des certains quartiers de Médina Gounass qui ne disposent pas de bornes fontaine. Le second forage du daaka sera également réhabilité pour permettre aux pèlerins de disposer de suffisamment d'eau durant toute durée de leur retraite spirituelle. Pour ce qui concerne le volet santé, la région médicale de Kolda,

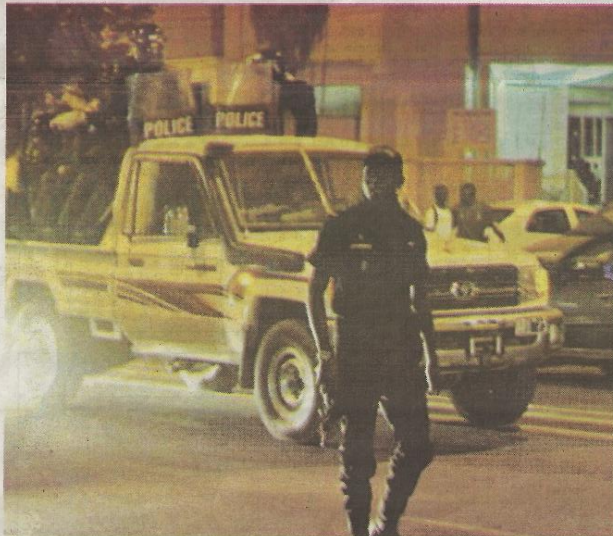
en collaboration avec la Croix-Rouge sénégalaise, le Service des sapeurs-pompiers, la Brigade régionale d'hygiène et le Service régional de l'assainissement, assure que toutes les dispositions nécessaires sont déjà prises pour faire face à toute éventualité. Des mesures exceptionnelles sont par ailleurs prises pour assurer la sécurité des pèlerins qui viendront de tout le Sénégal et des pays de la sous-région. La décision de renforcer la sécurité de la cité religieuse s'explique par le contexte sous-régional et international marqué par la menace terroriste qui plane sur les pays d'Afrique de l'Ouest. « Toutes les forces de sécurité et de défense, notamment l'Armée, la Gendarmerie et la Police, seront mobilisées pour que les gens se sentent en sécurité en venant au daka, pour que les contrôles qui doivent être effectués le soient et pour que les patrouilles qui doivent être faites le soient aussi », assure Allhassane Sall, gouverneur de la région de Kolda lors du Crd préparatif du gamou de Médina Gounass tenu ce jeudi à Kolda.

Mamadou Aliou DIALLO

## OPERATIONS COMMANDO DE LA SU, DU SALF ET DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

### 03 trafiquants arrêtés avec une grande quantité d'ivoire de contrebande

La fusion dans l'action concernant deux opérations menées par les éléments de la Sureté Urbaine (SU), du ministère de l'Environnement et du Développement durable et du projet Sénégal Application de la Loi Faunique (SALF) a permis de démanteler un réseau de trafiquants de produits fauniques. Il s'agit de 271 défenses de phacochère, soit 136 animaux abattus. La saisie est estimée à 4,5 millions de Fcfa.



03 trafiquants, Mor Cissé, El Hadji Bèye et Massamba Mbaye, ont été arrêtés en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation d'espèces protégées au

Sénégal. Ils étaient en effet en possession de 271 objets en ivoire sculptés, représentant 05 kilos et demi d'ivoire d'éléphants, ainsi que 256 défenses de phacochères

pour une valeur totale estimée à 8,5 millions de Fcfa. S'y ajoutent 271 défenses de phacochère, soit 136 animaux abattus. La saisie s'élève à 4.500.000 Fcfa.

Ce réseau a été démantelé lors de deux opérations menées par les éléments de la Sureté Urbaine (SU), du ministère de l'Environnement et du Développement durable et du projet Sénégal Application de la Loi Faunique (SALF). L'ivoire de ce sympathique suidé bien connu dans nos régions, est certes moins luxueux que celui de l'éléphant mais très prisé par les amateurs de sculptures. Les 03 trafiquants arrêtés ne possèdent, selon la loi, aucune autorisation d'abattage, de capture, de ramassage ou de commercialisation de cet animal hautement braconné au Sénégal pour sa viande « bon marché ». Les défenses sont faciles à sculpter et à faire passer pour de l'ivoire d'éléphant auprès de l'acheteur et sont recherchées par les artisans commerçants en objets d'art du pays.

L'équipe de fouille a expliqué que l'éléphant est une espèce intégralement protégée, en voie d'extinction rapide en Afrique (100 éléphants sont tués chaque jour sur le continent pour leur ivoire selon l'Onu). Ils font l'objet d'un trafic international colossal. Le commerce illégal d'espèces sauvages est en effet un crime organisé transnational. Il occupe le 5ème rang du commerce illicite dans le monde après la drogue, les armes, le blanchiment d'argent et le trafic d'êtres humains, amassant des bénéfices d'environ 20 milliards de dollars chaque année.

Ce commerce illicite est lié à la corruption, le blanchiment d'argent et le trafic d'autres produits tels que les armes et la drogue. Il engendre l'instabilité en Afrique et entretient le terrorisme. Le do-

cument qui nous est parvenu de rappeler que « le trafic d'ivoire d'éléphant finance de plus en plus les mouvements terroristes comme Al-Shaabbab, les Jenjawids, Boko Haram etc. Ces djihadistes sont les pivots du trafic d'ivoire en Afrique. En effet, l'ivoire fournirait environ 40% des fonds nécessaires au groupe Al-Shaabbab pour se maintenir en activité et déstabiliser l'Afrique de l'Est et du Centre ».

Poursuivant, le texte explique que « ces mêmes mouvements terroristes dont le Sénégal se soucie beaucoup actuellement en renforçant sa sécurité sur l'ensemble du territoire. Désormais, cette inquiétude concerne aussi l'Afrique de l'Ouest. Au Mali, un cinquième des éléphants ont été tués pour alimenter le trafic d'ivoire depuis début 2015 et selon la MINUSMA (Mission de maintien de la paix de l'Onu au Mali), cette recrudescence est liée aux activités des groupes djihadistes dans le pays ».

Pour rappel, en juin 2015, de multiples opérations sur les produits d'éléphants (bijoux en poils d'éléphants) sur de célèbres bijoutiers dakarois avaient abouti à leur libération suite à une transaction financière avec le ministère de l'Environnement, selon l'article L23 du Code de la faune et de la chasse au Sénégal. L'ivoire est devenu une préoccupation majeure pour les gouvernements du monde. L'affaire est entre les mains de la Justice sénégalaise.

En attendant, les autorités demandent que la loi soit appliquée dans toute sa rigueur.

Yandé Diop

## 5 Management

### Indicateur

|  |  |
|--|--|
| Nombre de juriste en test  | 0  |
| Nombre de media en test  | 0  |
| Nombre d'enquêteur en test   | 0  |
| Nombre de comptable en test  | 0  |
| Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)                | <b>1 Service de Sécurité Intérieur Ambass France. 13 éléments des forces de l'ordre. (Dic-S.U)</b> |
| Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE) | <b>1 juriste en formation dans le réseau EAGLE.</b>  |

- Formation de 13 éléments des forces de l'ordre au sein du SSI de l'ambassade de France à Dakar. Le 17/02/16, l'équipe du SALF en collaboration avec le SSI de l'Ambassade de France, le Ministère de l'Environnement, son point focal CITES, le commandant Abba Sonko, a dispensé une matinée d'information sur la Criminalité Faunique à 13 éléments des forces de l'ordre de la Sureté Urbaine et de la Division des Investigations Criminelles du Sénégal. L'enthousiasme des participants et leur volonté à comprendre les principes de cette forme de criminalité démontrent une vraie volonté de lutter contre le crime faunique



- Echange de compétences au sein du réseau EAGLE pour un des juristes de SALF, accompagné d'un des juristes de GALF pour rejoindre un projet expérimenté du réseau et approfondir leurs connaissances légales sur la criminalité faunique.
- Organisation d'une séance de recrutement d'un comptable ; 240 CV reçus, 20 candidats sélectionnés et 5CV retenus à l'issu du 1<sup>er</sup> entretien.



## 6 Relations extérieures

### Indicateur

|  |                                    |                                  |   |
|--|------------------------------------|----------------------------------|---|
| Nombre de rencontres                                   |                                    | <b>7</b>                         |   |
| Prise de contact pour demande de collaboration/soutien | Suivi de l'accord de collaboration | Ratification de la collaboration | Collaboration Sur affaire/formation en cour |
|  |                                    |                                  | <b>7</b>                                    |

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
  1. . SSI, service de sécurité intérieure de l'Ambassade de France
  2. Direction des Eaux et Forêts, point focal Cites, Directeur de la direction.
  3. Rencontre avec notre avocat Maitre Bamba Cissé
  4. Division des affaires criminelles et des grâces
  5. Tribunal de Grande Instance de Dakar, juges et procureurs point focal SALF
  6. Ministère de la Justice, dans le cadre des grâces Présidentielles
  7. Commissariat central de Dakar, Sureté Urbaine

## 7 Conclusion

Le mois de Février est marqué par une opération d'arrestation de 3 trafiquants d'ivoire d'éléphants et de diverses défenses en ivoire (phacochère et hippopotame), un jugement de ceux-ci qui n'est pas encore à la hauteur de notre objectif compte tenu de la gravité des délits, la formation de 13 éléments des forces de l'ordre de 2 divisions différentes, le recrutement d'un comptable et l'accélération du nombre d'investigations en cour. Les relations avec nos partenaires extérieurs sont de plus en plus solides et efficaces.